



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2024/391

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,  
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),  
Vu le Code de la Route,  
Considérant la demande en date du 12 juillet 2024 de l'entreprise TP CONSTANS sise route de Barbebelle à 83690 – VILLECROZE,

### ARRÊTE

**Article 1 :**

L'entreprise TP CONSTANS effectuera des travaux de création de réseau pluvial chemin des Banquets pour le compte de la commune, du lundi 29 juillet au vendredi 16 août 2024 inclus.

**Article 2 :**

En raison de l'empiétement des travaux sur la chaussée, le chemin des Banquets sera fermé à la circulation pendant la période d'intervention, avec accès pour les riverains uniquement.

**Article 3 :**

Pendant la durée des travaux, l'entreprise CONSTANS est autorisée à utiliser le domaine public communal sis sur la partie nord du parking Berthoire / Colombier (ancien camp des Harkis) afin d'entreposer les engins et matériaux nécessaires au chantier.

**Article 4:**

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise TP CONSTANS qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.  
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 6 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation,  
Fabienne SCOTTO, 1ère adjointe

